

## Avis aux porteurs transmis par Euroclear et mis en ligne sur le site internet de Sanso Investment Solutions

Paris, le 04/12/2020

**Objet :** **Changement d'objectif de gestion, de stratégie d'investissement et de dénomination du fonds ALTIFLEX, fonds maitre du fonds OPALE PATRIMOINE (Part P : FR0010013805)**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du fonds **OPALE PATRIMOINE**, géré par la société de gestion SANSO Investment Solutions et nous vous remercions de votre fidélité

### 1- L'opération

Nous vous informons que Sanso Investment Solutions a décidé le 23 octobre 2020 de faire évoluer l'univers et la stratégie d'investissement ainsi que les limites d'exposition aux classes d'actifs ou instruments autorisés d'ALTIFLEX, fonds maitre du fonds OPALE PATRIMOINE.

Le fonds sera désormais investi en actions internationales dont les produits et services répondent à des critères de besoins essentiels - à hauteur de 90% minimum de l'actif net - et aura pour indice de référence l'indice MSCI World.

**Les règles d'investissement du fonds OPALE PATRIMOINE restent inchangées, à savoir un investissement minimum de 85% de l'actif net dans le fonds maitre. En revanche, le fonds n'aura plus recours à la possibilité d'utilisation d'instruments dérivés pour couvrir les risques du fonds maitre.**

Ainsi le fonds Opale Patrimoine appartient désormais à la classification 'Actions internationales'.

L'opération présente de mutation du fonds maitre a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 27/11/2020 et sera mise en œuvre à compter du 31/12/2020.

**Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.**

**Si toutefois les modifications ne vous convenaient pas, il vous est possible de demander le rachat de vos parts sans frais pendant une durée de trente jours, à compter de la date d'envoi de la présente lettre.**

### Changement de dénomination

A compter du 31/12/2020, la nouvelle dénomination du fonds maitre ALTIFLEX est désormais **SANSO SSENTIEL**. Il est à noter que cette modification n'est pas soumise à l'agrément de l'AMF.

### 2- Les modifications entraînées par l'opération

- Le profil de risque

Modification du profil rendement/risque : **OUI**

Augmentation du profil rendement/risque : **OUI**

- Augmentation des frais : **NON**

Aucune modification de frais n'est appliquée.

L'indicateur servant à calculer la potentielle commission de surperformance du fonds maitre a été modifié.

Lors de mise en œuvre des changements qui vous sont présentés dans cette lettre, conformément à l'évolution de la stratégie d'investissement du fonds maitre, le calcul de la commission de surperformance sera rattaché au nouvel indice de référence ; à compter de cette date, il sera procédé à un chaînage du nouvel indice avec l'indice précédemment utilisé.

La commission de surperformance du fonds maitre calculée avec le nouvel indice pourrait être supérieure, sans que cela soit systématique, à celle qui aurait été calculée avec l'ancien indice.

- Principales évolutions du fonds OPALE PATRIMOINE

Le fonds passe de 5 à 6 dans l'échelle de risque de l'indicateur SRRI. Cet indicateur qui évolue de 1 (moins risqué) à 7 (plus risqué) illustre que toute augmentation de l'espérance de rendement s'accompagne d'une hausse du risque qui est mesuré par la volatilité de la performance.

- Principales évolutions du fonds maitre

Le fonds avait pour objectif sur un horizon de 5 ans, de délivrer une performance nette de frais supérieure à l'indice composite 50% MSCI World dividendes réinvestis + 50% EONIA Capitalisé.

Désormais, le fonds a pour objectif, sur un horizon de 5 ans, de délivrer une performance nette de frais supérieure à l'indice MSCI World dividendes réinvestis (ticker Bloomberg MSDEWIN Index)

Les limites d'exposition aux différentes classes d'actifs sont modifiées de la façon suivante.

L'exposition actions du fonds pouvait varier de façon discrétionnaire de 0 à 150% de l'actif nette. Celle-ci sera désormais comprise entre 90 et 100% de l'actif net. Le fonds peut investir dans les petites (1 à 5 mds €) et moyennes (5 à 10 mds €) capitalisations dans la limite de 50% de l'actif net contre 100% précédemment.

Le fonds avait recours aux instruments financiers à terme pour gérer cette exposition aussi bien en couverture qu'en exposition ; désormais les instruments financiers à terme sont utilisés uniquement à une fin de couverture.

Au sein d'un univers d'actions internationales filtré au moyen des notes ESG pour ne retenir pas plus de 80% des titres, la stratégie d'investissement sera basée sur une sélection de titres répondant aux besoins essentiels tels que définis par la pyramide de Maslow. Dans un second temps, une analyse multicritères permettra de définir l'attractivité des valeurs pour constituer un portefeuille d'une soixantaine de valeurs.

Concernant les marchés de taux d'intérêt, l'exposition est réduite dans la limite de 10% de l'actif nette contre une plage de 0 à 75% auparavant. Cette exposition peut se faire au travers d'OPCVM à court terme qui peuvent eux-mêmes être exposés au risque de crédit 'investment grade' ou 'high yield / spéculatif'.

La limite d'exposition aux marchés émergents (actions) est ramenée de 50 à 20% de l'actif net.

**Les limites d'investissement sur les classes d'actifs et catégories d'instruments sont modifiées et exposées dans le tableau récapitulatif en annexe.**

### 3- Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du fonds sur le site internet [www.sanso-is.com](http://www.sanso-is.com) ou d'en faire la demande auprès de :

**SANSO Investment Solutions - 69 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS**  
[contact@sanso-is.com](mailto:contact@sanso-is.com) / 01 84 16 64 36

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Si vous souscrivez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

**En revanche, si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous pouvez demander le rachat sans frais de vos parts.** Après expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, le Fonds Absorbant ne facturant pas de commission de rachat.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

David Kalfon  
Président

**Tableau récapitulatif des changements du fonds maitre**

	Avant mutation	Après mutation
<b>Dénomination</b>	ALTIFLEX	SANSO ESSENTIEL
<b>Classification</b>	-	Actions internationales
<b>Objectif de gestion</b>	Le fonds a pour objectif, sur un horizon de 5 ans, de délivrer une performance nette de frais supérieure à l'indice composite 50% MSCI World dividendes réinvestis + 50% EONIA Capitalisé	Le fonds a pour objectif, sur un horizon de 5 ans, de délivrer une performance nette de frais supérieure à l'indice MSCI World dividendes réinvestis
<b>Indicateur de référence</b>	50% MSCI World dividendes réinvestis (ticker Bloomberg MSDEWIN Index) + 50% EONIA Capitalisé (ticker Bloomberg DBDCONIA index).	MSCI World dividendes réinvestis (ticker Bloomberg MSDEWIN Index)
<b>Risque actions</b>	0% à +150% de l'actif net (110% en cas de recours à l'emprunt)	90% à +100% de l'actif net (110% en cas de recours à l'emprunt)
dont actions de pays émergents	de 0 à 50% de l'actif net	0% à 20% de l'actif net
dont actions de moyennes et petites capitalisations	jusqu'à 100% de l'actif net	0% à 50% de l'actif net
<b>Marchés de taux d'intérêt</b>	0% à 75% de l'actif net	dans la limite de 10% au travers d'OPC de taux à court terme
dont obligations d'émetteurs à caractère spéculatif (« high yield »)	0% à +75% de l'actif net	dans la limite de 10% au travers d'OPC de taux à court terme
dont titres intégrant des dérivés	autorisé	Néant
L'exposition au marché monétaire	0% à +75% de l'actif net	0% à +10% de l'actif net via des OPC
<b>Instruments financiers à terme</b>	En couverture ou exposition, dans la limite de 200% d'engagement	En couverture uniquement
<b>Dépôts</b>	Dans la limite de 20% de l'actif net	Dans la limite de 10% de l'actif net
<b>Commission de surperformance</b>	20% TTC de la performance au-delà de celle de l'indice composite 50% MSCI World dividendes réinvestis+50% EONIA Capitalisé si celle-ci est positive. Si la performance de l'indice composite est négative, 20% TTC de la performance positive du FCP	20% TTC de la performance au-delà de celle de l'indice MSCI World dividendes réinvestis si celle-ci est positive. Si la performance de l'indice est négative, 20% TTC de la performance positive du FCP

**Tableau récapitulatif des changements du fonds nourricier**

	Avant mutation	Après mutation
<b>Dénomination</b>	OPALE PATRIMOINE	OPALE PATRIMOINE
<b>Classification</b>	-	Actions internationales
<b>Indicateur de risque SRRI</b>	5	6
<b>Instruments financiers à terme</b>	A titre accessoire, dans une optique de couverture	Néant